



Mars 2015

INFORMATIONS

MAIRIE DE POUAGNY

46, rue de la mairie
01550 POUAGNY
Tél : +33 4 50 56 78 77

email :

mairie@pougny01.com
<http://www.pougny01.com>

Horaires d'ouverture :

Lundi 08H00 à 12H00
et de 13H30 à 17H30
Mercredi 08H00 à 12H00

Lundi soir permanence
du maire de 17H00 à 19H00

Cérémonie du 08 mai :



Vous êtes
invités à la
cérémonie du
08 mai 2015.

Rassemblement devant la mairie à 19H00.

Un vin d'honneur sera
servi à la salle polyvalente
après la cérémonie.

Changement d'heure :

Dans la nuit du samedi 28
mars au dimanche 29 mars
2015, il faudra avancer sa
montre d'une heure. A 2:00
heures du matin, il sera donc
3:00 heures.

Editorial

Le printemps arrive, avec son éclipse solaire, ses fleurs et ses petits oiseaux... et ses élections départementales ! Élections qui, au demeurant, ne devraient pas changer notre vie de tous les jours, le fameux « nerf de la guerre » faisant défaut à toutes les collectivités.

Mais que tout cela « n'éclipse » pas les chantiers qui nous attendent, avec au premier chef la finalisation du budget, que nous ne manquerons pas de vous détailler lors d'un prochain bulletin.

Nous sommes rentrés dans le vif du sujet quant aux réalisations que nous aimerions mener à bien, sécurité routière, salle des fêtes/gymnase et urbanisation (contrôlée) du pôle Gare. Pour cela nous sommes attaché les services de l'Agence01, dépendant du conseil général, qui nous aide dans les démarches tant administratives que techniques. Notre service administratif est parti en croisade à la chasse aux subventions, et a déjà remporté quelques victoires, ces subventions sont pratiquement indispensables à l'élaboration de nos projets.

J'ai fait intervenir un architecte des monuments pour nous faire un diagnostic de notre église qui se trouve en piteux état, la tâche ne semble pas simple mais il faudra s'y atteler.

L'enquête publique pour la mise en place d'une ZAP sur notre territoire vient de se terminer et nous attendons, désormais, la décision des autorités compétentes.

Nous restons optimiste en l'avenir, tout en restant vigilant et sans faire de triomphalisme.

Je souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente du club Primevère et la félicite pour sa nomination et la bienvenue, aussi, aux nouveaux nés sur la commune.

Pour finir, je vous souhaite un agréable printemps, à vous et vos proches.



Amicalement

Jean-Louis

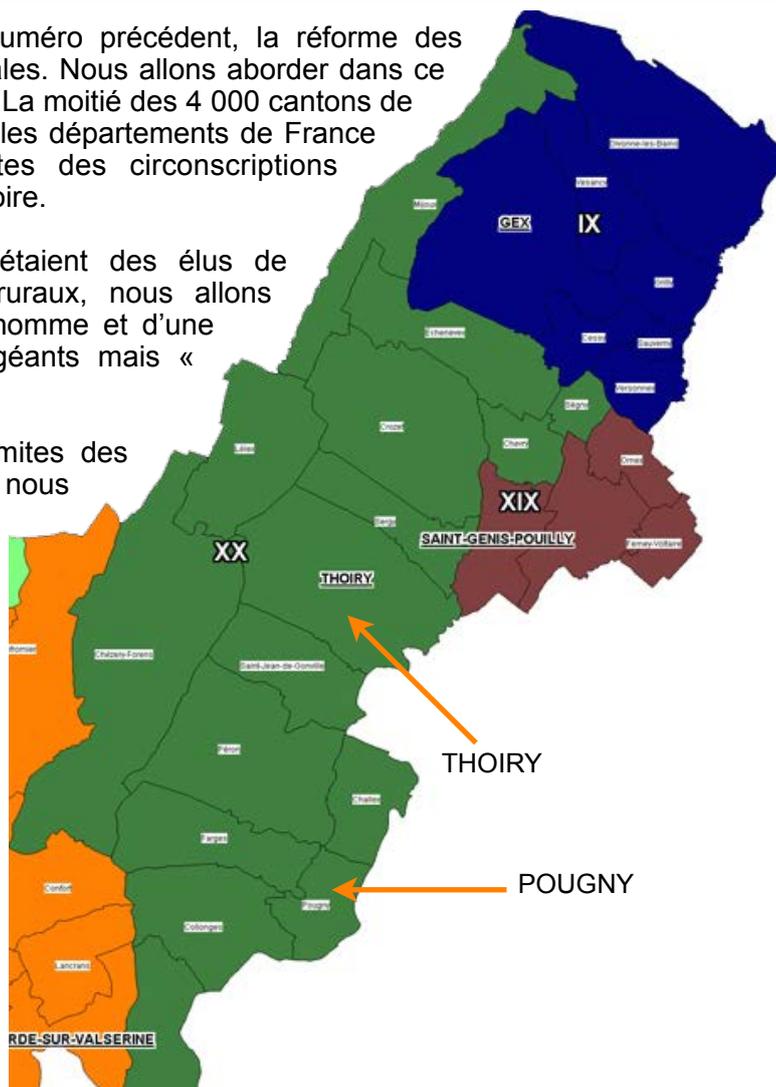
Nous vous avons mentionné, dans notre numéro précédent, la réforme des régions qui allait pénaliser les communes rurales. Nous allons aborder dans ce numéro la loi sur le redécoupage des cantons. La moitié des 4 000 cantons de France va être supprimée et la carte de tous les départements de France va être redécoupée, en dehors des limites des circonscriptions électorales et au mépris de deux siècles d'histoire.

A la place des conseillers généraux qui étaient des élus de proximité, notamment dans les territoires ruraux, nous allons bientôt élire un « binôme », composé d'un homme et d'une femme, élus ensemble dans des cantons géants mais « exerçant indépendamment leur mandat ».

Dans la perspective de cette refonte des limites des cantons, prévue par la loi du 17 mai 2013, nous allons bientôt voter afin d'élire nos nouveaux conseillers départementaux (anciennement élections cantonales).

Pour rappel, les communes du Pays de Gex, réunies dans la communauté de communes (CCPG) sont réparties maintenant entre trois cantons plus « homogènes » démographiquement : Gex et Divonne au nord, Saint-Genis-Pouilly, Prévessin et Ferney-Voltaire au plus près des points de passage avec Genève, et le nouveau canton de Thoiry qui réunit les autres communes du pays de Gex. Comme vous le voyez sur le plan ci-contre, le canton de Thoiry s'étend sur pratiquement toute la longueur du Pays de Gex. Le grand souci que nous voyons arriver est le fait que les communes rurales comme la notre, seront reléguées en arrière plan. Pour prendre l'exemple du Pays de Gex, deux cantons sur trois seront urbains. L'AMRF (l'Association des Maires Ruraux de France) va encore plus loin y voyant "l'intention secrète des pouvoirs successifs sur l'anéantissement de l'échelon de proximité et en particulier des communes ». Le Conseil d'Etat a reçu plus de 2600 recours. Certains accusent le gouvernement de préférer sacrifier les territoires à ses intérêt électoraux à court terme » (Aserdel, une association d'élus locaux).

Pougny, au milieu de tout cela, essaie tant bien que mal de boucler son budget, de prévoir des travaux et quelques projets. L'avenir nous dira si ces réformes simplifieront la vie des citoyens ou si nous ferons face à un puit financier sans fond et à une perte supplémentaire d'écoute des besoins réels des Maires et des Communes qui font et construisent au quotidien les intercommunalités.



Canton de Thoiry : 23583 habitants

. CHALLEX	. CROZET	. LELEX	. ST JEAN DE GONVILLE
. CHEVRY	. ECHENEVEX	. MIJOUX	. SEGNY
. CHEZERY FORENS	. FARGES	. PERON	. SERGY
. COLLONGES	. LEAZ	. POUIGNY	. THOIRY

<http://www.amrf.fr/>

<http://www.lepoint.fr>

<http://ain-cg-droite.fr/>

<http://www.politiquemania.com/decoupage-electoral-ain.html>

Dans un souci d'information, nous vous transmettons un extrait d'une circulaire de la sous-préfecture de Gex du 26 février, concernant les résidents non déclarés. Pour l'instant personne ne parle de sanction mais l'intention est clairement définie.

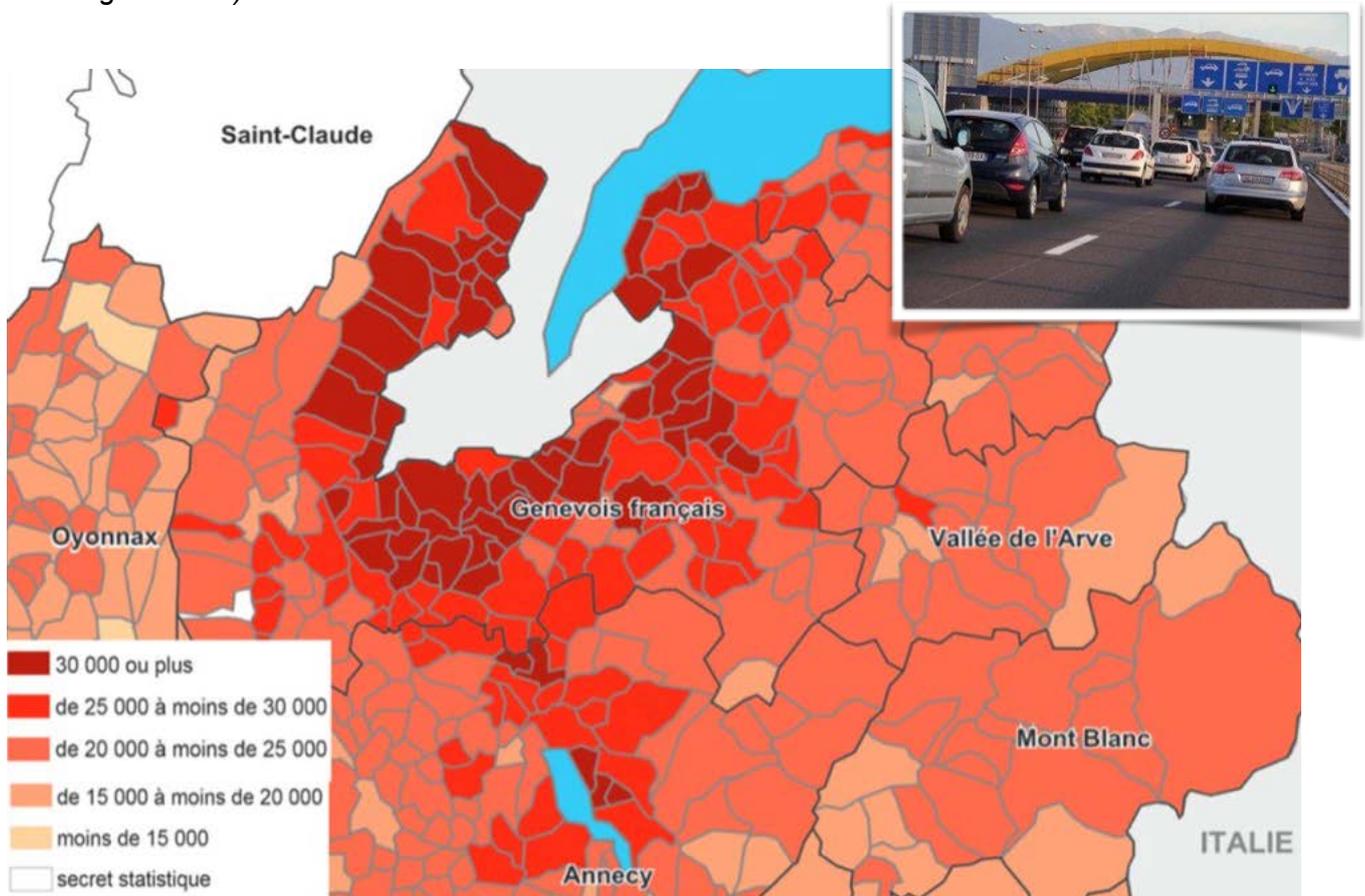
Extrait :

« L'objectif de cette indispensable identification puis régularisation, outre qu'elle vise d'abord à ce que les personnes qui s'installent sur notre territoire et bénéficient des services publics offerts par les différentes collectivités, le soient en stricte conformité avec les différentes lois en vigueur, vise également à ce que leur domiciliation française soit prise en compte par leur employeur s'il est genevois, en tant que travailleur frontalier en application de l'accord franco-genevois de 1973.

Ainsi, il est essentiel que toute personne qui s'installe et élit domicile dans une commune française :

- se déclare auprès de la Mairie comme résident principal (de manière à ce que la population prise en compte au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) soit la plus fidèle possible avec la population réelle)

- mais également se déclare auprès de son employeur genevois comme résidant dans une commune française et puisse donc être pris en compte comme travailleur frontalier au titre de la CFG (compensation financière genevoise)... »



En fait, le canton de Genève va aider les départements français frontaliers (Ain et Haute-Savoie) à identifier les résidents non déclarés suisses, responsables d'un manque à gagner fiscal de près de 40 millions d'euros. Le "Conseil d'Etat (gouvernement cantonal) a accepté de collaborer avec les partenaires français concernés pour traiter les données sur des personnes qui se seraient faussement déclarées comme résidents secondaires" en France.

Pour rappel, la compensation financière genevoise est un accord passé entre l'Etat français et l'Etat fédéral suisse en janvier 1973. L'impôt à la source prélevé représente 13% de la masse salariale perçue. La CFG est calculée sur la base de 3,5 % des salaires bruts perçus (déclarations des employeurs). Sur ces bases, le Canton de Genève en conserve 9,5%. La convention stipule que cette compensation doit être utilisée essentiellement sur le territoire des frontaliers sans transiter au niveau national français.

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Geneve-va-aider-la-France-a-traquer-les-faux-residents-suisse/story/16213129>

Le samedi 7 février une visite du site de l'Etournel avait été programmée afin de découvrir les oiseaux qui vivent en hiver sur le site. A cette occasion nous avons pu rencontrer le Chargé de mission Natura 2000 pour le Parc Naturel du Haut-Jura, Monsieur Pierre LEVISSE. Malgré le froid, nous avons eu une bonne participation avec 25 personnes présentes.

Peu d'oiseaux au rendez-vous mais des discussions intéressantes. Une première réunion a eu lieu et les thèmes suivants ont été abordés :

- Opérations d'entretien 2015 en discussion avec la CNR;
- Informations sur la fréquentation et les problèmes engendrés sur le site et aux abords;
- Propositions pour avancer dans la préservation du site;
- Revue des arrêtés municipaux et autres règlements en place.

L'Etournel est un des rares espaces naturels associés au Rhône, en tête de bassin versant du fleuve. Halte migratoire remarquable pour l'avifaune, habitat potentiel pour la cistude (tortue d'eau douce). Le site jouit d'un statut de protection Natura 2000 « Etournel et défilé de l'Ecluse », APPB, Réserve de chasse et de faune sauvage. Les enjeux du site sont pour la faune de :

- Nombreuses espèces d'insectes dont certaines protégées en France comme un papillon, le Cuivré des Marais, ou une libellule, l'Agrion de Mercure.
- Nombreuses espèces d'oiseaux (Bihoreau gris, Blongios nain, Butor étoilé, Héron pourpré...)
- Mammifères: Cerf, Castor, Lynx, Rat des moissons...
- Amphibiens dont un crapaud, le Sonneur à ventre jaune.



En revanche il est fragile et les menaces sont perceptibles à certaines saisons : fréquentation, assèchement et boisement, nombreuses espèces exotiques invasives animales (Ecrevisse américaine, Tortue de Floride...) et végétales (Solidage géant, Balsamine de l'Himalaya, Buddlia de David, Renouée du Japon, Acacia...). Nous serons amenés à maîtriser la fréquentation pour ce site où divers usages existent : promenade, observation nature (brame du cerf), baignade, pêche.

Cinéma en plein-air



Pougny s'est porté candidat pour accueillir une séance de cinéma en plein air. Pour être retenu dans le choix final, il fallait un lieu patrimonial ou emblématique de la commune d'accueil et une répartition des cinémas plein-air sur l'ensemble du territoire du Parc (Ain, Jura, Doubs).

La commune a été retenue et la date fixée au samedi 13 juin 2015 vers 22 heures. Le comité des fêtes s'occupera de la buvette et de l'entracte. Nous vous informerons du film choisi et du lieu par affichettes sur les boîtes aux lettres.

ENTREE NORD DE POUIGNY

Le projet sécurité routière sur Pougny continue et la commune souhaite réaliser des aménagements de sécurité en entrée d'agglomération (Pougny Haut). Profitant de ces travaux nous pourrons également enfouir les réseaux secs (Electricité, Téléphone, Fibre....).

Ci-dessous les changements prévus classés par ordre :

1. Déplacement de la limite de Commune à la sortie du virage pour amorcer le 50 km/h

2. Pose de bordures sur 50 m pour canaliser et freiner la circulation. Les bordures cassent la perspective de la chaussée actuelle et incitent à ralentir en créant l'impression d'obstacle. Les bordures permettent aux P.L un croisement plus aisé.

3. Carrefour avec feux tricolores et radar de vitesse à 50 Km/h pour l'axe principal et palpeur de présence pour les axes secondaires (parking cimetière et en face) permettant de prendre l'ascendant sur l'axe principal.

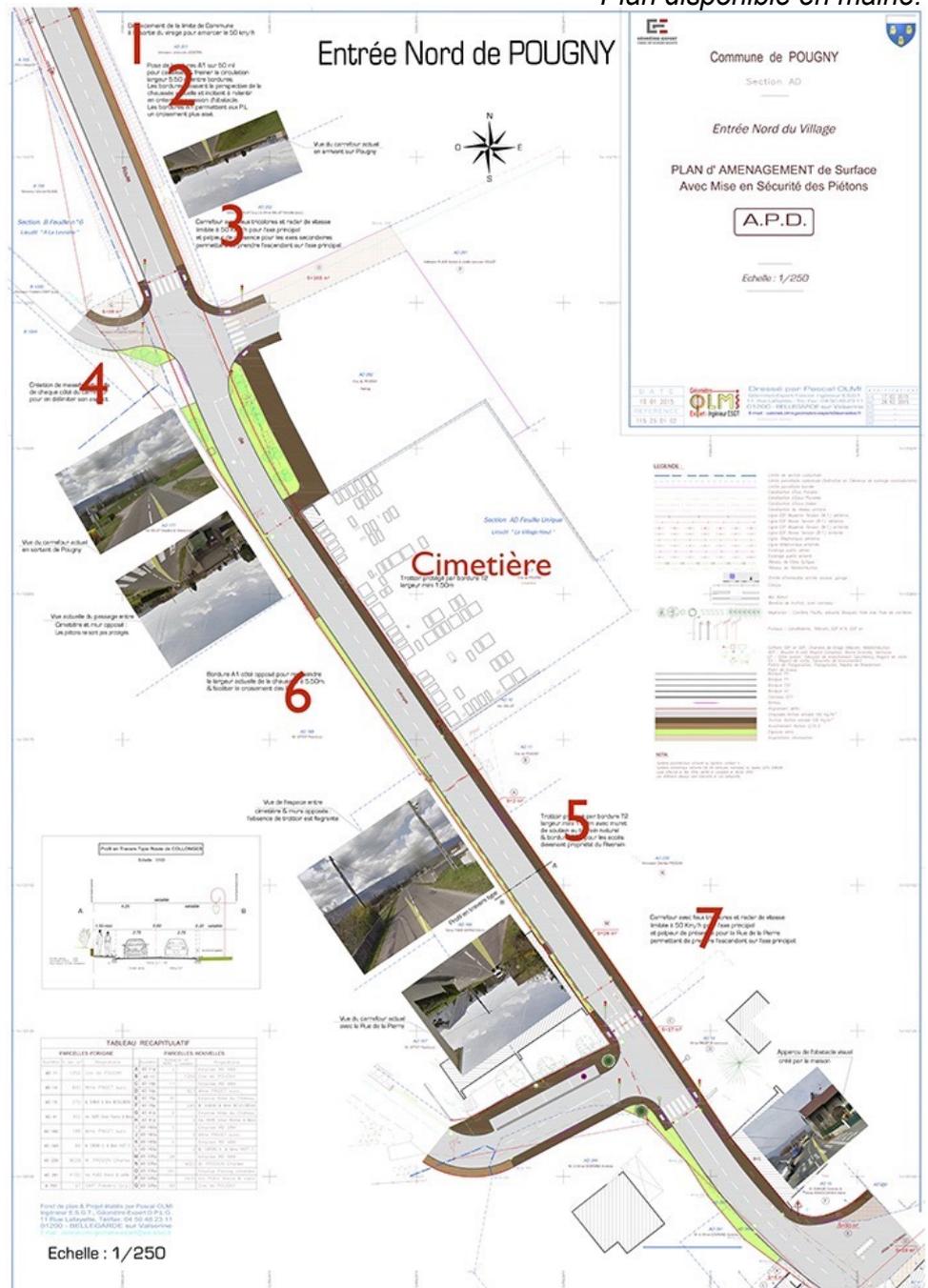
4. Création de massifs arbustifs de chaque côté du carrefour pour en délimiter son aspect.

5. Trottoir protégé par une bordure largeur min 1.50m.

6. Bordure côté opposé pour restreindre la largeur actuelle de la chaussée à 5.50m. et faciliter le croisement des P.L.

7. Carrefour avec feux tricolores et radar de vitesse limité à 50 Km/h pour l'axe principal et palpeur de présence pour la Rue de la Pierre permettant de prendre l'ascendant sur l'axe principal.

Plan disponible en mairie.

**COUP DE POUCE - Entreprise à Pougny**

Morand électricité, située à Pougny, vous propose des prestations de qualité, dans les plus brefs délais, dans les domaines de l'électricité générale, du dépannage neuf & rénovation. Des prestations qui s'adressent aussi bien aux particuliers, aux professionnels qu'aux collectivités locales. Chez vous rapidement et sur un simple appel.

Morand Fabrice, 320 Vie Creuse, 01550 Pougny - Tél : 06 89 58 29 82

<http://electricite-paysdegex.fr>

Chers parents de futurs élèves de Petite Section,

Si votre enfant est **né en 2012**, il va rentrer à l'école au mois de septembre prochain. Les inscriptions auront lieu du **27 avril au 29 mai** et se feront en plusieurs temps :

- **L'inscription en mairie** : dans un premier temps, vous devez vous rendre à la mairie de Pougny avec **votre livret de famille** et un **justificatif de domicile** pour procéder à l'inscription. La mairie vous fournira alors un **certificat d'inscription**.
- **L'admission administrative à l'école** : après l'inscription en mairie, il vous faudra contacter la directrice de l'école pour obtenir un rendez-vous, soit par mail à l'adresse suivante : ce.0010400e@ac-lyon.fr soit par téléphone au 04.50.56.77.41. Lors de cette admission administrative, vous devrez apporter le **certificat d'inscription** délivré par la mairie, ainsi que le **carnet de santé ou carnet de vaccinations** de votre enfant. La présence de ce dernier n'est pas requise puisqu'il s'agit de remplir des papiers administratifs seulement.
- **La visite de l'école** : elle aura lieu de 15h30 à 16h30 pour tous les futurs nouveaux élèves de Petite Section et leurs parents durant la dernière quinzaine du mois de juin. Des activités en classe, une rencontre avec les différents professionnels et quelques futurs camarades de Moyenne et Grande Sections ainsi qu'une visite de l'école leur seront proposées.



Bien cordialement,
DELIGNE Laurine,
Directrice de l'école.



Fête champêtre de fin d'année du sou des écoles
samedi 27 juin 2015

ÉLECTION
DÉPARTEMENTALES

2015

22 & 29 MARS

Les élections départementales de 2015 auront lieu les 22 et 29 mars 2015 de 8h à 18h à la Mairie afin de renouveler l'intégralité des conseils départementaux.

Si vous n'êtes pas disponible, pensez à une procuration.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013. Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de six ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les trois ans).

Changement d'heure

PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ DIMANCHE 29 MARS 2015

+ 1 heure

Le passage à l'heure
d'été se déroulera
dimanche 29 mars 2015
à 2 heures du matin.

Il faudra ajouter 1 heure,
il sera alors 3 heures.





Du 1er au 6 juin 2015, durant la Semaine Européenne du Développement Durable, le **SIDEFAGE organise, en partenariat avec l'Eco-organisme ECOFOLIO**, une collecte événementielle de papiers administratifs et magazines, sur 36 communes de son territoire.

Lors de ces 6 jours de collecte, les habitants ainsi que les établissements scolaires sont invités à venir déposer, dans des bennes mises en place exceptionnellement pour cette opération, les papiers archivés depuis des années et dont ils n'ont plus besoin.

Exemples : contrats d'assurance, relevés de compte et talons de chèque, déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu, factures d'électricité, de gaz, d'eau, ainsi que les journaux, magazines, etc.

Ces papiers seront collectés et recyclés en toute confidentialité.

Les Ambassadeurs du tri du SIDEFAGE seront présents lors de cette opération pour informer et sensibiliser sur l'importance du tri des déchets, tout en rappelant les consignes relatives au tri des papiers.

L'objectif de cette collecte est de réaliser une opération de «déstockage massif» des papiers archivés par les habitants du territoire, et ainsi de capter un gisement de papier supplémentaire à la collecte habituelle. Avec à la clé pour les participants du territoire ayant collecté le plus de papier pendant cette opération : la visite d'une papèterie (tirage au sort) !



Plus d'informations sur cette manifestation :
www.sidefage.fr ou 04 50 56 67 30

PRIMEVERES

Denise Borghini quitte la Présidence du club des Primevères...

Après 23 ans de bons et loyaux services pour le club qu'Elle a fondé, Denise Borghini a donné sa démission de la Présidence, lors de l'Assemblée Générale du 27 février. Intense moment d'émotion... Plein de souvenirs qui remontent à la surface...

L'Assemblée la remercie chaleureusement pour tout le travail accompli et les nombreuses heures de dévouement pour le club. Sur la Proposition de Marcelle Pinget, elle est nommée Présidente d'Honneur à vie du club. Elle est remplacée par Claudine Fleury qui accepte de reprendre le flambeau et Françoise Ruat à la vice-présidence. Lors de cette séance, la vérification des comptes a été faite et deux assesseurs nouveaux aux comptes ont été nommés, il s'agit de : Josiane Cart et Pierre Grigis pour le nouvel exercice. Un remerciement particulier a été adressé à nos deux Johnny Muller et Brunner qui ne manquent jamais une réunion et qui régulièrement viennent avec leur bonne bouteille pour arroser la Belote



Le club est actuellement composé de 24 membres. Nous aimerions le renforcer et souhaiterions que d'autres personnes viennent nous rejoindre. Selon le principe de "l'essayer, c'est l'adopter" nous vous proposons de venir nous rejoindre un vendredi afin de vous faire une idée de la bonne ambiance qui y règne !

Nous nous réunissons tous les 15 jours pour échanger, jouer, bavarder, quelques repas annuels sont prévus, 2 sorties en général et les propositions sont les bienvenues !

En espérant vivement vous retrouver bientôt...

Claudine Fleury

Animation et sortie nature

Venez redécouvrir votre lieu de vie et ce qui l'entoure aux côtés des animateurs de la CCPG, des agents de la réserve naturelle et d'autres bénévoles.

Détails des activités :

<http://www.haute.chaine.jura.reserves-naturelles.org/pdf/agenda%20RNN%202015.pdf>

4 avril : Nuit de la chouette Atelier construction de nichoirs

7 avril : Forêts et climat dans le Haut-Jura

25 avril : Balade en forêt

25 avril : Atelier artistique « arbre »

23 mai : Fête de la Nature

12 juin : Conférence « grands prédateurs »

29 juin : Lecture carte IGN (du papier au paysage)

Tel : 04 50 11 29 65

courriel : haute.chaine.jura@espaces-naturels.fr



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
La SNCF nous a communiqué, suite au passage de leur train de surveillance, des défauts géométriques de la voie, elle a constaté un défaut dans le nivellement de la voie 1 au niveau du passage à niveau N°81. Elle a demandé un arrêté de circulation pour le passage à niveau n°81 se trouvant sur la RD 984B à proximité de la gare de POUIGNY.

La circulation sera donc interdite au passage à niveau dans la nuit du 2 au 3 avril prochain.

AÉROPORT DE GENÈVE :

l'OFAC autorise des vols de nuit pour calibrer le système d'approche aux instruments



L'aéroport a donc l'autorisation d'organiser durant l'année 2015 deux séries de vols de calibrage en dehors des heures d'exploitation ordinaires. La première aura lieu dans les nuits du 23 au 24 et du 24 au 25 mars 2015 et la seconde du 14 au 15 et du 15 au 16 septembre 2015. En cas de besoins supplémentaires ou d'aléas météorologiques, les nuits du 25 au 26 mars et du 26 au 27 mars 2015 ainsi que celles du 16 au 17 septembre, du 17 au 18 septembre et du 5 au 6 octobre 2015 sont aussi réservées.

Plus d'info à cette adresse : <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=56233>

FESTI-POUGNY organise la seconde édition du tournoi de sixte de Pougny le dimanche 24 mai 2015 (Pentecôte) au stade de foot.



Venez nombreux encourager des sportifs de tous âges et de tous niveaux dans une ambiance conviviale. Vous pourrez vous désaltérer à notre buvette et ravir vos papilles avec nos fameux burgers et autres grillades.

Ouverture de l'Expo SHAKIRI (CHEZ FOUZE) :

Le samedi 20 le dimanche 21 juin pour tout public, de 14H. à 18H. Alors parlez-en autour de vous !!!

Naissances:

GIROD Diane, Michèle, Odile née le 19/02/2015

GARCIA Maëva née le 19/02/2015

METRILLOT Maxime, Serge, Jean né le 03/03/15

FLAVIGNY Izia née le 05/03/2015

ANNE LEFRANCOIS Margaux, Catherine, Roselyne née le 06/03/2015

